

# Offre de prévoyance dans la caisse de prévoyance Comunitas

## Modules de prévoyance

Grâce aux modules suivants, vous pouvez constituer votre plan de prévoyance individuellement:

<b>L</b>	Salaire assuré	<b>A</b>	Prévoyance vieillesse
<b>ZS</b>	Cotisations d'épargne complémentaires	<b>R</b>	Prévoyance contre le risque

### L – Salaire assuré

Module	Versions salaire assuré
<b>L1</b>	Salaire AVS moins le montant de coordination en vertu de la LPP (2026 = CHF 26'460).
<b>L2</b>	Salaire AVS moins le montant de coordination en vertu de la LPP. Pour les employés à temps partiel, la coordination suit le taux d'occupation.
<b>L3</b>	Salaire AVS moins 20% du salaire AVS resp. moins le montant de coord. maximal en vertu de la LPP.
<b>L4</b>	Le salaire assuré correspond au salaire AVS.

Il est possible de prévoir une déduction de coordination différente pour le salaire épargne et le salaire risque.

### A – Prévoyance vieillesse – Modules standard A1 – A4

Module	Age	Cotisation d'épargne en % du salaire assuré	Module	Age	Cotisation d'épargne en % du salaire assuré
<b>A1 LPP</b>	18 – 24	0%	<b>A2 Invers</b>	18 – 24	0%
	25 – 34	7%		25 – 29	7%
	35 – 44	10%		30 – 34	10%
	45 – 54	15%		35 – 39	15%
	55 – 65	18%		40 – 44	18%
	<b>Total</b>	<b>518%</b>		45 – 54	21%
		55 – 65		18%	
		<b>Total</b>		<b>658%</b>	
<b>A3 Fixe</b>	18 – 24	0%	<b>A4 Modéré</b>	18 – 24	0%
	25 – 34	15%		25 – 29	13%
	35 – 44	15%		30 – 44	14%
	45 – 54	15%		45 – 54	15%
	55 – 65	18%		55 – 65	18%
	<b>Total</b>	<b>648%</b>		<b>Total</b>	<b>623%</b>

Vous avez – sur demande – la possibilité d'adapter individuellement les groupes d'âge et les cotisations d'épargne à vos besoins.

### ZS – Epargne complémentaire et épargne dès 18 ans: complément flexible aux modules standard A1 – A4

En fonction des besoins, des cotisations d'épargne fixes supplémentaires de 1 à 8% peuvent être choisies en sus des cotisations d'épargne ordinaires (module A). Début du processus d'épargne dès le 1<sup>er</sup> janvier suivant le 17<sup>e</sup> anniversaire.

### Répartition des cotisations

La hauteur des parts des employeurs et des employé(e)s peut être définie, mais l'employeur est tenu de prendre en charge au minimum 50% des cotisations totales.

# Offre de prévoyance dans la caisse de prévoyance Comunitas

## Modules de prévoyance

### R – Prévoyance contre le risque

La rente d'invalidité versée à l'âge réglementaire de la retraite AVS est remplacée par une rente de vieillesse. La rente de conjoint(e)/rente de partenaire: 2/3 de la rente d'invalidité assurée ou de la rente de vieillesse en cour.

Module	Type de rente	Montant des rentes
R0		<b>Calcul selon la LPP</b>
	Rente d'invalidité	5.4% du capital de vieillesse projeté sans intérêts
	Rente de conjoint/de partenaire	66.67% = 2/3 de la rente d'invalidité
	Rente pour enfant	20% de la rente d'invalidité
R2		<b>En % du salaire assuré</b>
	Rente d'invalidité	50%
	Rente de conjoint/de partenaire	33.33% = 2/3 de la rente d'invalidité
	Rente pour enfant	10% = 20% de la rente d'invalidité
R3		<b>En % du salaire assuré</b>
	Rente d'invalidité	60%
	Rente de conjoint /de partenaire	40% = 2/3 de la rente d'invalidité
	Rente pour enfant	12% = 20% de la rente d'invalidité
R4		<b>En % du salaire assuré</b>
	Rente d'invalidité	40%
	Rente de conjoint/de partenaire	26.67% = 2/3 de la rente d'invalidité
	Rente pour enfant	8% = 20% de la rente d'invalidité
R5		<b>En % du salaire assuré</b>
	Rente d'invalidité	55%
	Rente de conjoint/de partenaire	36.67% = 2/3 de la rente d'invalidité
	Rente pour enfant	11% = 20% de la rente d'invalidité

Sur demande, il est possible d'établir des modules de risques adaptés à vos besoins particuliers.

### Exemption de cotisations après 3 mois

L'exemption de cotisation est incluse sans majoration du taux de cotisation de risque après trois mois d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident.

### Capital de décès supplémentaire

En complément aux modules de risque: en cas d'assurance d'un capital de décès supplémentaire de 100% du salaire assuré ou du salaire AVS, les cotisations s'élèvent à 0.2% du salaire assuré ou du salaire AVS.